

Commission « Formation, emploi et éducation »

Rapporteurs : Emmanuel THAUNIER et Gaëlle URVOAS

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Evolution des mesures d'accompagnement des stagiaires de la formation professionnelle »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional a mené une étude sur la rémunération des stagiaires qui le conduit aujourd'hui à modifier les modalités d'accompagnement des stagiaires.

Ainsi, le président du Conseil régional propose de supprimer la rémunération des stagiaires en formation professionnelle non indemnisés par Pôle emploi, pour la remplacer par une aide mensuelle dont le montant varie de 300 à 750 euros. Cette aide est constituée d'une aide minimum, nommée « aide socle » à laquelle pourrait s'ajouter une majoration en fonction du quotient familial. A cette aide financière s'ajoutera une prise en charge forfaitaire de la restauration (80 euros) et du transport-hébergement (allant de 10 à 100 euros).

Cette aide remplacera aussi les bourses qui étaient versées par la Région aux stagiaires des Plateformes d'orientation professionnelle (POP) et des Contrats d'accès à la qualification (CAQ) ; ces dernières étaient respectivement de 640 et 900 euros.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER aurait souhaité connaître les éléments de l'étude qui ont conduit aux propositions contenues dans ce bordereau. A défaut, il se base sur les seuls éléments contenus dans ce bordereau pour formuler plusieurs observations.

Il approuve les objectifs généraux qui s'y trouvent énoncés et qui visent à répondre aux enjeux d'information et de lien à la personne (développer l'information directe de la Région vers les personnes sur la possibilité de rémunération), de mobilité (rendre lisibles les aides à la mobilité existantes pour les stagiaires), de qualité (diminuer les délais de versement de la première rémunération) et de solidarité (faciliter l'accès aux aides en prenant en compte la situation personnelle et financière des stagiaires). Il espère que la possibilité de verser l'aide dès l'entrée en formation, avantage mis en avant par rapport à la rémunération, sera réellement mise en œuvre et que les moyens nécessaires pour ce faire seront effectifs.

Si le fait de tenir compte des moyens de subsistance des stagiaires est intéressant, le CESER regrette que cela se traduise par l'abandon total d'un système de rémunération au profit d'un système d'aides, celui-ci fut-il moins coûteux pour le budget de la collectivité.

Il souhaite que le Conseil régional veille à ce que cela n'aboutisse pas, pour certains stagiaires, à une diminution de l'aide financière qui peut être perçue pendant la formation.

S'agissant de prendre en compte le quotient familial, le CESER souligne que les Missions Locales font état de difficultés pour certains jeunes à rassembler les documents administratifs nécessaires pour constituer leur dossier. Le CESER attire l'attention sur le fait que les jeunes en recherche d'autonomie ont souvent du mal à récupérer les documents détenus par leurs parents (déclarations d'impôts) qui peuvent s'avérer nécessaires pour le calcul du quotient familial.

Pour le CESER, le risque de voir de nombreux jeunes n'obtenir que le minimum de 390 euros d'aide (transport et restauration compris), alors même que leur situation financière rend impossible pour eux de se rendre à une formation avec ce montant, est important. De ce fait, il s'inquiète du fait que le changement de système puisse entraîner une baisse de l'accès à la formation des publics les plus fragiles et les moins qualifiés et demande que le Conseil régional soit particulièrement attentif à suivre cette question.

Il note également que les personnes les moins qualifiées qui devraient pouvoir accéder aux formations « Compétences Clés » ne seront toujours pas aidées. Le CESER, qui réalise actuellement une étude sur la lutte contre l'illettrisme en Bretagne, regrette que le Conseil régional ne prenne pas en compte le besoin d'une aide financière pour les stagiaires des formations « Compétences clés » qui pourrait favoriser l'orientation vers ces formations intéressant les personnes en situation d'illettrisme et les personnes les moins qualifiées.

Compte tenu de ces remarques, le CESER sera particulièrement attentif à la mise en œuvre des nouvelles mesures d'accompagnement des stagiaires de la formation professionnelle et escompte qu'une évaluation de leur impact sur les publics les plus fragiles sera réalisée.

Il souhaite pouvoir suivre, au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, les indicateurs suivants :

- le nombre de stagiaires par type de formation et par tranche d'aides ;
- l'âge et le niveau de qualification initial des stagiaires par type de formation et par tranche d'aides ;
- le nombre de stagiaires non indemnisés ;
- le nombre d'abandons de formation avec les raisons invoquées.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Evolution des mesures d'accompagnement des stagiaires de la formation professionnelle

Nombre de votants : 89

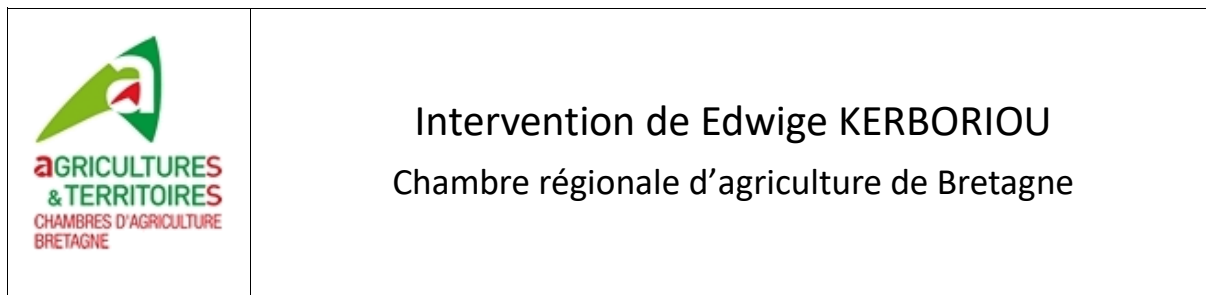
Ont voté pour l'avis du CESER : 89

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRIT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Pierrick SIMON (FO), Daniel CLOAREC (CFTEC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie POREE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Laetitia BOUVIER (JA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

La proposition de créer une nouvelle aide en faveur des stagiaires de la formation professionnelle, en remplacement de la rémunération au titre du code du travail, répond à plusieurs problématiques que nous partageons.

Permettre aux stagiaires de la formation professionnelle d'avoir une vision globale et claire dès le début sur les conditions matérielles dans lesquelles ils pourront réaliser leur projet de formation, nous paraît essentiel pour aider les personnes à s'engager dans un parcours de qualification professionnelle.

La prise en compte des situations personnelles, familiales, géographiques des stagiaires va permettre une sécurisation des parcours des personnes les plus sensibles. Les décrochages en début de formation liés aux coûts périphériques trop lourds et insuffisamment pris en compte pour ces personnes dans l'ancien système devraient ainsi se réduire.

Ce dispositif va aussi faciliter et encourager la diversification des modalités pédagogiques avec la prise en compte des temps de travail personnels, ou de la formation à distance qui limite les déplacements dans les centres de formation. Il va permettre à chaque stagiaire de choisir ses temps de formation en fonction de ses contraintes personnelles. C'est une véritable avancée qui donne au stagiaire la possibilité de mieux s'engager et d'être plus responsable de la gestion de son parcours de formation.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Daniel TUNIER

### Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Conseil régional de Bretagne dispose de la compétence en matière de formation des demandeurs d'emploi et de son financement, notamment la rémunération de certains stagiaires au titre du code du travail.

Considérant que les modalités de cette rémunération ne sont pas satisfaisantes au regard des enjeux d'information, de mobilité, de qualité et de solidarité, le Conseil régional souhaite aujourd'hui transformer profondément le système. C'est pourquoi il nous est aujourd'hui proposé un remplacement de la rémunération par une nouvelle aide des stagiaires, individualisée, adaptée au projet de formation.

Basée sur un socle commun minimum, elle pourrait être majorée en fonction du quotient familial, et complétée par des forfaits au titre du transport/hébergement/restauration. Ce dispositif intègre également la prise en charge de la couverture sociale des 4 risques (maladie, accident du travail, famille, cotisations retraites).

Le Conseil régional argue d'une plus grande lisibilité de cette nouvelle aide, permettant à tout stagiaire éligible de connaître, par avance, le montant de l'aide qui lui sera proposée durant sa formation.

Alors que la dernière enquête « besoins en main d'œuvre » de Pôle emploi indique que les entreprises bretonnes prévoient un accroissement des difficultés de recrutement en Bretagne en 2019, toute mesure en faveur de la formation des demandeurs d'emploi et leur insertion professionnelle doit être soulignée.

La volonté de « prévenir les ruptures de parcours et favoriser leur sécurisation » avec cette nouvelle aide, nous paraît répondre à cette nécessité de conduire les demandeurs d'emploi vers la formation, puis vers l'insertion en emploi.

Les aides versées par la Région, quelles que soient leur forme, doivent être incitatives au parcours de formation et au retour à l'emploi. Au-delà de la question de la simplicité, de la lisibilité et de la rapidité de cette nouvelle aide à la formation, nous attendons surtout qu'elle soit un réel levier d'employabilité et contribue à l'insertion professionnelle.

Je vous remercie de votre attention.